



RAPPORT ANNUEL

2017

i2S
Société Anonyme
au capital de 1.334.989,54 €
Siège Social : 28-30, rue Jean Perrin
33608 PESSAC CEDEX
315 387 688 RCS BORDEAUX

RAPPORT DE GESTION
COMPRENANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
PRESENTÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
EN DATE DU 27 JUIN 2018

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous exposer la situation de notre société et son activité pendant l'exercice de douze mois s'étendant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1. Activité

i2S totalise pour l'année 2017 un chiffre d'affaires de 13,3 M€, en retrait de -7,7 % par rapport à 2016.

En 2017, l'export s'élève à 5,3 M€ et diminue en volume (-1,5%) mais progresse en pourcentage pour représenter 40% du chiffre d'affaires contre 37,5% en 2016.

Le taux de marge brute diminuant de 0,3 points, le volume de celle-ci décroît de -8,4% (5.496,4 K€ vs 5.997 K€).

En raison principalement de la forte progression des achats de R&D, la valeur ajoutée diminue en valeur de 24,3% (3.522,5 K€ vs 4.653 K€) et en ratio (26,5% vs 32,3%).

L'EBC est négatif à -602 K€ et la perte nette de l'exercice s'établit à -623,4 K€.

1.2.Evolution des résultats et de la situation financière de la société

	31/12/2016		31/12/2017		Evolution 2017/2016
Chiffre d'affaires HT	14 426,8	100,0%	13 310,4	100,0%	-7,7%
Marge brute	5 997,3	41,6%	5 496,4	41,3%	-8,4%
Frais généraux	1 293,7	9,0%	1 474,6	11,1%	14,0%
Achats R&D	50,6	0,4%	499,3	3,8%	887,5%
Valeur ajoutée	4 653,0	32,3%	3 522,5	26,5%	-24,3%
Subventions d'exploitation	0,0	0,0%	352,2	2,6%	
Impôts, taxes, form.pro.	161,2	1,1%	160,2	1,2%	-0,6%
Masse salariale et intérim	4 047,3	28,1%	4 316,4	32,4%	6,6%
E.B.E.	444,5	3,1%	(602,0)	-4,5%	N.S.
Amortissements/provisions	(272,7)	-1,9%	(284,3)	-2,1%	N.S.
Résultat d'exploitation	171,8	1,2%	(886,2)	-6,7%	N.S.
Résultat financier	(9,3)	-0,1%	(24,2)	-0,2%	160,9%
Résultat courant	162,5	1,1%	(910,5)	-6,8%	N.S.
Résultat exceptionnel	48,8	0,3%	(39,6)	-0,3%	N.S.
Participation des salariés	0,0	0,0%	0,0	0,0%	
IS	(74,8)	-0,5%	(326,6)	-2,5%	336,6%
Résultat net	286,1	2,0%	(623,4)	-4,7%	-317,9%

1.3.Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Le chiffre d'affaires se contracte de -7,7%, passant de 14.426,8 K€ à 13.310,4 K€.

L'activité Vision (60% du CA) a été principalement impactée par plusieurs événements :

- La fin à la date prévue d'un important contrat avec un client OEM,
- Des difficultés techniques rencontrées par deux autres clients OEM, occasionnant des retards dans la mise au point de leur produit, les mettant dans l'incapacité de générer le même flux d'affaires que celui dont i2S avait bénéficié en 2016,
- Des décalages de commandes d'études spécifiques, qui ont entraîné un retard de facturation sur le second semestre.

Il en résulte pour cette activité un retrait de -1,6 M€, dont 85% concernent les applications spécifiques pour les clients.

L'activité DigiBook (40% du CA) a nettement progressé de +10,4%, son chiffre d'affaires augmentant de 0,5 M€.

La mise en œuvre de la stratégie de développement de produits propres amène la société à investir en R&D. Le démarrage opérationnel des laboratoires communs initiés en 2016 avec le CEA TECH, le LCPO et l'INRIA est désormais effectif. De ce fait, l'augmentation des achats de R&D s'élève à 449 K€.

Les embauches d'ingénieurs R&D lancées au cours du second semestre 2016 contribuent aux trois quarts de l'augmentation de la masse salariale.

La quote-part de subventions du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et du Feder correspondant aux dépenses réalisées s'élève à 342 K€.

L'augmentation de la masse salariale de +269 K€ (+6,6%) est la conséquence principalement du renforcement des effectifs de R&D, ainsi que des compétences en marketing et commercial.

L'augmentation de +180 K€ des frais généraux est principalement due à l'intensification des efforts de la société dans le marketing.

L'ensemble de ces facteurs conduisent :

- à une baisse de la Valeur Ajoutée en valeur -24,3% (3.522,5 k€ vs 4.653k€) et en ratio passant de 32,3% du CAHT en 2016 à 26,5% en 2017
- à une baisse de l'EBC qui devient négatif à -602 K€ alors qu'il était positif à +444,5 K€ en 2016

L'évolution du résultat financier a été la suivante :

	2016	2017	Variation
Reprise sur provisions pour dépréciation et transfert de charges financières	0 €	0 €	0 €
Gains de change	15 360 €	9 533 €	(5 827) €
Produits nets de cession de VMP	0 €	0 €	0 €
Produits nets comptes à terme	15 800 €	8 125 €	(7 675) €
Revenus de créances sur participations	0 €	0 €	0 €
Autres	2 499 €	8 374 €	5 875 €
Total des produits financiers	33 659 €	26 033 €	(7 627) €
Dotations aux provisions pour dépréciation des éléments financiers	0 €	0 €	0 €
Pertes sur créances liées à des participations	0 €	0 €	0 €
Pertes de change	16 773 €	22 942 €	6 169 €
Intérêts des emprunts	4 457 €	14 232 €	9 774 €
Intérêts Factofrance	10 959 €	5 734 €	(5 225) €
Autres	10 753 €	7 342 €	(3 411) €
Total des charges financières	42 942 €	50 249 €	7 307 €
Résultat financier	(9 283) €	(24 216) €	(14 933) €

Détail des produits et charges exceptionnels		
Produits exceptionnels		5 820
Produits de cession des immobilisations corporelles		5 820
Charges exceptionnelles		45 378
Pénalités et amendes		634
Valeur comptable immo corporelles cédées		2 116
Amortissements dérogatoires		1 676
Dotation engagements de retraite		40 951
Résultat exceptionnel		-39 558

Le crédit impôt recherche de l'exercice 2017 s'élève à 326,6 K€

1.4 Faits marquants de l'année 2017

L'année a été marquée par une évolution maîtrisée et conforme au plan de marche des métiers matures de la société – la distribution de composants de vision industrielle et la numérisation patrimoniale – et un ralentissement conjoncturel de l'activité de systèmes de vision avec certains contrats de développement à cycles longs dont le démarrage a été décalé par les clients.

I2S a accéléré en 2017 le développement de son savoir-faire applicatif par des efforts en recherche et développement conséquents en ressources humaines et partenariats avec des laboratoires prestigieux, pour étendre son champ d'action dans la vision intégrée et augmentée. Par l'utilisation de ce savoir-faire pour multiplier les projets de développement de systèmes de vision à fort potentiel commercial, la société veut pouvoir réduire sa dépendance forte à ce jour de quelques contrats majeurs.

Le recrutement d'un nouveau Directeur Général a conduit à un changement d'organisation pour l'aligner avec la stratégie de développement de l'entreprise qui combine mutualisation des ressources techniques et industrielles et équipe commerciale dédiée pour chaque activité. Un renforcement marketing et commercial a été engagé, en particulier dans le domaine digital avec une transformation numérique qui a conduit à revitaliser l'identité de la société, déployée en particulier dans un nouveau site internet adossé à une démarche de marketing entrant pour accélérer la prospection de nouveaux clients.

1.5 Evènements marquants hors activité économique

Néant.

1.6 Activité en matière de Recherche et Développement

2017 a vu une accélération des efforts de recherche et développement pour repousser les limites de l'imagerie numérique, en particulier dans l'invisible à l'œil nu, et maintenir à i2S une différenciation technique dans la capture et le traitement d'images. Ces efforts ont conduit à des recrutements d'ingénieurs spécialisés et ont été soutenus par des partenariats étroits avec des laboratoires prestigieux : avec le CEA en imagerie Terahertz, technologie particulièrement innovante pour voir à travers différentes sortes de matériaux, avec le LCPO en optique et avec l'INRIA en traitement d'image.

1.7 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation a augmenté de +526 K€ (3.104 k€ en 2017 contre 2.578 k€ en 2016)

Le détail de cette variation est le suivant :

	31-déc-16	31-déc-17	Incidence sur variation du BFR
Variation actifs d'exploitation	4 595	5 795	1 200
. Stocks et en-cours	2 261	2 333	73
. Avances & acomptes / cdes fournisseurs	16	21	6
. Clients après en cours cédé au factor	1 326	1 730	404
. Autres créances (dont réserve factor)	922	1 525	603
. Charges constatées d'avance	70	185	115
Variation dettes d'exploitation	2 017	2 690	(674)
. Avances & acomptes / commandes clients	18	137	(120)
. Dettes frs & cptes ratt.	1 193	1 707	(514)
. Dettes fiscales & sociales	750	810	(60)
. Autres dettes	-3	2	(5)
. Produits constatés d'avance	59	34	25
Variation du besoin en fonds de roulement			526

L'augmentation du BFR est due à une augmentation presque deux fois plus forte des actifs d'exploitation par rapport aux dettes d'exploitation :

- L'augmentation des autres créances (+603 K€) est due à 80% à l'accroissement des créances sur l'Etat et les administrations (CIR, TVA, subventions à recevoir). Le solde est majoritairement dû à l'augmentation des créances sur le factor.
- Les créances clients de 404 K€ en fin d'exercice, avec une application normale des conditions d'encaissement
- Les dettes fournisseurs augmentent de 514 K€, avec une application normale des conditions de règlement
- Les avances et acomptes clients augmentent de 120 K€

L'endettement net a augmenté de 1.550 k€, les immobilisations ont augmenté de 230 k€ et la CAF s'établit à -331 k€.

Il en résulte que la trésorerie globale de la société a augmenté de +444 K€ en passant de 3.436 K€ à 3.881 k€.

1.8 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Les trois activités d'i2S en distribution de composants de vision industrielle, en systèmes de vision intégrée et en numérisation patrimoniale reposent toutes sur le savoir-faire de l'entreprise en capture et traitement d'images mais avec des modèles économiques différents, qui présentent des risques et incertitudes liés aux segments de marché correspondants.

L'activité de vision industrielle est relativement stable mais elle reste tributaire des volumes d'activité de quelques grands clients OEMs, eux-mêmes soumis aux variations de leurs marchés. Les projets de développements de nouvelles machines peuvent être aussi l'occasion de remettre en cause les solutions techniques ; certains clients peuvent décider de développer leurs propres solutions de vision en interne.

Nous estimons que l'activité de numérisation du patrimoine est globalement en croissance, avec des disparités par pays au gré des projets de numérisation lancés par les clients institutionnels et du dynamisme des partenaires distributeurs locaux. A ce titre, la Russie et le Brésil restent à reconstruire, et le développement dans des nouveaux pays, par exemple en Amérique du Sud et en Chine, est un travail de longue haleine.

L'activité de systèmes de vision intégrée est la plus compliquée à prévoir car les projets de développements, à cycle long, sont très tributaires de l'organisation et des décisions du client pour valider les étapes du projet, de la preuve de concept à la fabrication en série, et surtout pour atteindre les performances attendues sur sa propre fourniture (les systèmes de vision intégrée sont fréquemment associés à des développements logiciels des clients).

Il est à noter enfin que la tension sur les composants électroniques a augmenté régulièrement en 2017 et n'a pas ralenti en début d'année 2018.

1.9 Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la société

Par un contrat « Coopaterme », la société i2S a bénéficié d'une couverture de change en DOLLAR US pour la période du 04 décembre 2017 au 28 février 2018. Les créances et dettes courantes en DOLLAR US dont l'échéance est antérieure au 31 décembre 2017 ont été comptabilisées aux cours prévus par ce contrat. Les commandes clients et fournisseurs d'un montant unitaire supérieur à 80 000 DOLLARS US font l'objet d'une couverture de change spécifique à chaque commande dans le cadre de contrats « Performance change sévérité » et sont évaluées aux cours prévus par ces couvertures de change. Les autres créances et dettes sont évaluées au cours de clôture.

2. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives aux délais de paiement de nos clients et de nos fournisseurs.

	Article D. 441-I.-1° : Factures <u>recues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	703					107						
Montant total des factures concernées TTC	917 205 €	139 479 €	7 606 €	12 907 €	21 903 €	181 895 €	806 114 €	129 644 €	63 488 €	110 720 €	617 466 €	921 318 €
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	9,1%	1,4%	0,1%	0,1%	0,2%	1,8%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							6,1%	1,0%	0,5%	0,8%	4,6%	6,9%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais légaux						- Délais légaux					

3. PERSPECTIVES D'AVENIR – EVOLUTION PREVISIBLE

En 2018, i2S pourra capitaliser sur ses acquis dans ses métiers historiques et matures de vision industrielle et de numérisation patrimoniale, en bénéficiant de la dynamique commerciale du deuxième trimestre 2017 et d'une bonne visibilité sur le carnet de commandes pour démarrer l'année.

Des nouveaux produits dans la gamme DigiBook sont annoncés en 2018, avec un accent sur la suite logicielle de numérisation et mise à disposition des documents sur des portails internet dédiés. A ce titre, un effort commercial particulier est prévu aux Etats-Unis, marché important pour lequel la visibilité d'i2S est encore modeste, avec une ressource spécialisée locale.

L'activité de systèmes de vision intégrée devrait rebondir en 2018 avec des projets de contrat signés en fin d'année 2017, et un regain d'activité commerciale pour démarrer des nouveaux projets. Le cycle long de ces projets devrait permettre de soutenir le développement de cette activité dans la durée.

Le développement des activités sera soutenu par la concrétisation des investissements marketing. Un nouveau site internet, adossé à une démarche de marketing entrant pour démultiplier la prospection digitale, sera lancé en début d'année.

Les efforts de recherche et développement engagés en 2017 vont se poursuivre à un rythme soutenu pour enrichir le savoir-faire de la société dans ses domaines d'excellence technique et de différenciation : imagerie dans l'invisible à l'œil nu et traitement d'image pour maintenir le niveau de référence du marché en qualité d'image.

i2S reste tributaire de l'activité de ses clients principaux en vision industrielle, des décisions des clients institutionnels de lancer des programmes de numérisation du patrimoine et du rythme des contrats de développement pour les systèmes de vision intégrée. Nous restons donc prudents sur l'évolution globale de notre activité mais, au vu de la dynamique commerciale de fin d'année 2017, envisageons une progression de l'activité en volume et en rentabilité.

4. EVENEMENTS NOTABLES SURVENUS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2018

Nous vous précisons que le 3 janvier 2018, le Conseil d'Administration a modifié le mode d'exercice de la direction générale pour adopter un mode de gestion dissocié. La direction générale est exercée depuis cette date par Monsieur Xavier DATIN.

5. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société est soumise à différentes obligations dont notamment la norme ROHS, la directive DEEE, responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Elle adapte son organisation et ses pratiques en fonction de l'évolution de ces obligations.

Par ailleurs, la société est certifiée ISO 9001 et ISO 13481.

6. RISQUES DE MARCHÉ ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les tensions liées à la géostratégie internationale (Moyen Orient, Pays d'Afrique du Nord, Russie), perçues sur des zones de croissance, nous incitent à la plus grande prudence.

D'autre part, les changements de comportement d'achat, l'abaissement de certaines barrières d'entrées technologiques, et l'apparition de nouveaux modèles économiques impactent directement les marchés, faisant apparaître de nouvelles formes de services et d'usage des équipements, et modifiant de façon significative les chaînes de valeurs externes.

Nos sources d'approvisionnement en composants électroniques et optiques restent fragiles et dépendantes d'un environnement économique mondial incontrôlé.

7. COMPTES ANNUELS

7.1. Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 soumis à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Vous trouverez dans l'annexe des comptes annuels toutes précisions et justifications.

7.2. Résultats économiques et financiers

Au cours l'exercice clos le 31 décembre 2017, notre chiffre d'affaires hors taxe sur la valeur ajoutée s'est élevé à	13 310 399 €
contre, pour l'exercice précédent correspondant à une période de même durée ...	14 426 790 €
Notre chiffre d'affaires a donc diminué en cours d'exercice en valeur absolue de	(1 116 391) €
soit de 7,74 % en valeur relative.	
Le produit de nos ventes et prestations de services ne nous a pas permis de couvrir toutes nos charges et fait apparaître un résultat d'exploitation déficitaire de	(886 248) €
contre, pour l'exercice précédent, un résultat bénéficiaire de	171 776 €
soit une diminution en valeur absolue de	(1 058 024) €
Le résultat courant avant impôts, compte tenu des charges et produits financiers, est déficitaire de	(910 465) €
contre, pour l'exercice précédent, un bénéfice de	162 493 €
soit une diminution en valeur absolue de	(1 072 958) €
Le résultat net, compte tenu du crédit impôt recherche et des charges et produits exceptionnels, est une perte de	(623 384) €
contre, pour l'exercice précédent, un bénéfice de	286 077 €
soit une diminution en valeur absolue de	(909 461) €

Ces résultats s'entendent après inscription en charges, notamment :

- de dotations aux amortissements sur immobilisations, pour	215 396 €
- de dotations aux dépréciations sur stocks et en cours, pour	54 567 €
- de dotations aux provisions pour risques et charges, pour	3 900 €
- d'autres charges d'exploitation, pour	40 317 €
dont 10 452 € de pertes sur créances irrécouvrables	
- de frais financiers, pour	27 307 €
- de pertes de change, pour	22 942 €
- de dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions, pour	42 627 €

Et après inscription en produits :

- de subventions d'exploitation, pour	352 181 €
- de reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges, pour.....	129 516 €
- d'autres produits d'exploitation, pour	3 626 €
- de produits financiers, pour	26 033 €
dont notamment :	
* 8 125 € de produits sur comptes à terme	
* 8 207 € d'autres produits financiers	
* 9 533 € de gains de change	
- de produits exceptionnels sur opérations en capital, pour	5 820 €
- d'un crédit d'impôt recherche, de	326 638 €

7.3.Dépenses non déductibles fiscalement

Nous vous précisons que la société a supporté des charges non déductibles des bénéfices pour un montant de 8.528 €.

La réintégration fiscale de ces charges a réduit le déficit reportable à due concurrence.

7.4.Proposition d'affectation du résultat

En ce qui concerne la perte nette comptable de l'exercice écoulé, soit la somme de (623 384) €, nous vous proposons de l'affecter en totalité au compte « Réserves facultatives ».

7.5.Rappel des dividendes distribués

Nous vous précisons qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

7.6.Résultat de la société au cours des 5 derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

8. FILIALES ET PARTICIPATIONS

8.1.Prise de participation et prise de contrôle

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après les diverses informations obligatoires relatives aux prises de participation significatives ou aux prises de contrôle dans une autre société ayant son siège sur le territoire de la République française.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, notre société n'a pris aucune participation significative ou contrôle dans une autre société ayant son siège sur le territoire de la République française.

8.2. Activité des filiales et participations

Pendant le même exercice, le résultat de l'activité de nos filiales et participations s'exprime par les chiffres ci-après :

Assy

Société de droit suisse

Pourcentage de capital détenu par i2S : 33%

Principaux résultats au titre du dernier exercice clos

Date de clôture	30/06/2017	30/06/2016
	12 mois	12 mois
Capital social	CHF 150 000	CHF 150 000
Chiffre d'affaires	CHF 2 371 969	CHF 1 888 634
Résultat courant après impôts	CHF 119	CHF 1 561

i2S Vision

Société de droit français

Pourcentage de capital détenu par i2S : 100%

Création en

Principaux résultats au titre du dernier exercice clos

décembre 2009

Date de clôture	sans activité
Capital social	5 000 €

Vous trouverez dans l'annexe comptable des informations complémentaires concernant les filiales et participations.

8.3. Succursales

Notre société ne dispose d'aucune succursale.

9. CAPITAL SOCIAL

9.1. Variation du capital social au titre de l'exercice écoulé

Néant

9.2. Informations relatives à la détention du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, nous vous indiquons que :

- détiennent plus du quart du capital social et du tiers des droits de vote :
 - Alain RICROS
 - Jean-Louis BLOUN

- détiennent plus du dixième du capital social et des droits de vote de la société (seuil identique à l'exercice précédent) :
 - Jean-Pierre GERAULT

9.3. Opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants et les personnes visées aux articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code Monétaire et Financier

Nous vous informons que les membres du Conseil d'Administration et les personnes visées aux articles précités n'ont cédé ou acquis aucune action au cours de l'exercice 2017, dans les conditions des dispositions des articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code Monétaire et Financier.

9.4.Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2017.

A cette date, il n'y a aucune action détenue par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de Commerce (les actions attribuées gratuitement aux salariés antérieurement au 7 août 2015 n'étant pas prises en compte).

Par ailleurs, nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2015 a autorisé, pour une durée de 38 mois, le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre par la société au profit des membres du personnel salarié de la société et/ou de ses mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1, II du Code de Commerce.

Le Conseil d'Administration n'a pas utilisé cette autorisation au cours de l'exercice écoulé.

Pour votre parfaite information, nous vous précisons que le Conseil d'Administration en date du 18 avril 2018 a utilisé cette autorisation.

Il vous est par ailleurs proposé d'annuler cette autorisation et de la remplacer par une nouvelle autorisation du Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs, fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre par la Société, au profit des membres du personnel salarié de la Société et/ou de ses mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1, II du code de commerce.

Le Conseil d'Administration déterminerait l'identité des bénéficiaires des attributions, le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement à chacun d'eux ainsi que les conditions et, le cas échéant, les conditions de performance et critères d'attribution des actions.

Il vous est proposé de fixer à 5 % du capital de la Société au jour de la décision du Conseil d'Administration, le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration en vertu de la présente autorisation, sous réserve toutefois des éventuels ajustements qui seraient rendus nécessaires pour maintenir les droits des attributaires, mais sans que cela puisse conduire à dépasser la limite globale de 10 % du capital de la Société au jour de l'assemblée.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires serait définitive, sous réserve de remplir les conditions ou critères éventuellement fixés par le Conseil d'Administration, au terme d'une durée minimale de un (1) an.

La durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires serait fixée à un (1) an à compter de la date à laquelle leur attribution serait devenue définitive.

La présente décision emporterait, en tant que de besoin, renonciation des actionnaires en faveur des attributaires d'actions gratuites, à la partie des réserves, bénéfices ou primes qui, le cas échéant, servirait en cas d'émission d'actions nouvelles à l'issue de la période d'acquisition, pour la réalisation de laquelle tous pouvoirs seraient délégués au Conseil d'Administration,

La durée de validité de la présente délégation serait fixée à trente-huit (38) mois à compter de la date de l'assemblée.

Tous pouvoirs seraient donnés au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation et d'une manière générale, faire tout ce qui serait nécessaire, notamment en ce qui concerne la mise en place de mesures destinées à préserver les droits des attributaires en procédant à l'ajustement du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendraient pendant la période d'acquisition.

Enfin, nous vous précisons qu'il résulte de l'article L 225-129-6 2^{ème} alinéa du code de commerce, que tous les trois ans une Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail si, au vu du rapport présenté à l'Assemblée Générale en application de l'article L. 225-102 du code de commerce, les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 représentent moins de 3% du capital.

Ce délai est repoussé à cinq ans si, dans les conditions prévues au premier alinéa de l'article L. 225-129-6 1^{er} alinéa, une assemblée générale extraordinaire s'est prononcée depuis moins de trois ans sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues audit article.

Constatant, au vu du présent rapport que les actions détenues par le personnel de la société, telles que ces actions sont visées par l'article L 225-102 du même code, représentent moins de 3% du capital de la société,

Constatant, en outre, que la société n'est pas contrôlée par une société au sens de l'article L. 233-16 du présent code, ayant mis en place un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés des sociétés contrôlées,

et qu'aucune augmentation de capital n'a été effectuée depuis trois ans,

nous vous proposons de statuer en application de l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du code de commerce sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital d'un montant maximum de 40.050,42 € (montant arrondi), effectuée dans les conditions prévues aux articles L 3332-18 et suivants du code du travail.

Si vous prenez cette décision, il conviendra que vous supprimiez votre droit préférentiel de souscription au profit des salariés de la société adhérents à un plan d'épargne entreprise et que vous déléguez à votre Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour procéder à cette augmentation du capital social.

Cette délégation serait valable 6 mois à compter de votre décision.

Nous vous précisons que votre Conseil vous présente ce projet d'augmentation de capital pour se conformer aux dispositions légales mais que lui-même le désapprouve car il n'est pas adapté à la société. Il invite donc l'Assemblée à se prononcer pour le rejet du projet de résolution tendant à réaliser cette augmentation de capital.

9.5.Rachat par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2017 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'acquisition d'un nombre d'actions de la société dans la limite de 10 % du capital, pendant une durée de 18 mois, soit jusqu'au 26 décembre 2018.

Le Conseil d'Administration n'a pas utilisé cette autorisation au cours de l'exercice 2017.

Vous trouverez ci-après les informations visées à l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de Commerce pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice	0
Nombre d'actions propres inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice	74.449
Pourcentage de capital auto-détenu à la clôture de l'exercice	4,14 %
Valeur nette comptable des actions propres à la clôture de l'exercice	207.683 €
Valeur nominale des actions propres à la clôture de l'exercice	0,74 € (montant arrondi)
Valeur de marché des actions propres à la clôture de l'exercice (valeur au coût d'achat)	206.223 €

Objectifs de rachat

Nombre d'actions

Achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI en date du 8 mars 2011 reconnue par la décision en date du 21 mars 2011 de l'Autorité des Marchés Financiers	0
Couverture de plans d'actionnariat à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions	62.236*
Annulation des actions acquises, par voie de réduction de capital, conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale au conseil d'administration	0
Total	62.236

* Le Conseil d'Administration du 10 avril 2017 a réalloué ces 62.236 actions, initialement acquises en vue de leur annulation, à la couverture de plans d'actionnariat en vue de la mise en œuvre d'un plan d'attribution d'actions aux salariés à titre gratuit.

La date limite d'utilisation de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2017 expirant le 26 décembre 2018, nous vous demandons de bien vouloir annuler cette autorisation et la remplacer par une nouvelle autorisation du Conseil d'Administration, pour une nouvelle durée de 18 mois, à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'acquisition d'un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation et de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Il apparaît opportun que la société utilise ces dispositions dans le contexte actuel :

- (i) aux fins de permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI en date du 8 mars 2011 reconnue par la décision en date du 21 mars 2011 de l'Autorité des Marchés Financiers,
- (ii) aux fins d'assurer la couverture de plans d'actionnariat à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions.

L'acquisition de ces actions pourrait être effectuée par tous moyens et notamment en bourse ou de gré à gré, par blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou optionnels et aux époques que le Conseil d'Administration apprécierait et que les actions éventuellement acquises pourraient être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions ne pourrait être supérieur au prix le plus élevé entre le dernier cours côté et le meilleur prix proposé ou autrement dit la meilleure limite à l'achat.

En outre, le montant maximum que la Société serait susceptible de payer en vue de l'acquisition desdites actions s'élèverait à 500.000 €.

Enfin, le Conseil d'Administration aurait tous pouvoirs pour mettre en œuvre cette autorisation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :

- juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités et conditions, pour établir et publier le communiqué d'information relatif à la mise en place du programme de rachat,
- passer tous ordres en bourse, conclure tous accords en vue notamment de mandater un intermédiaire pour transmettre les ordres ou de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions,
- effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire,
- déléguer au Directeur Général les pouvoirs nécessaires pour réaliser cette opération.

9.6.Ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions

Néant

10. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Vous trouverez dans cette section le rapport prévu au dernier alinéa de l'article L. 225-37 et contenant les informations visées à l'article L. 225-37-4 du Code de Commerce.

10.1. Direction de la société

Nous vous rappelons qu'après l'Assemblée Générale Mixte du 8 avril 2013 qui avait modifié le mode de gouvernance de la société par l'adoption d'un Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 8 avril 2013, avait choisi le mode de direction générale de la société

Le mode de direction moniste avait été choisi, le Président du Conseil d'Administration étant également Directeur Général.

Un Directeur Général Délégué assistait en outre le Président Directeur Général, à savoir : Monsieur Jean-Louis BLOUIN jusqu'au 30 juin 2017 et Monsieur Xavier DATIN depuis le 1^{er} septembre 2017.

Comme indiqué ci-dessus, le Conseil d'Administration du 3 janvier 2018 a décidé de modifier le mode d'exercice de la direction générale et de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. La direction générale est donc assumée depuis cette date par une personne physique autre que le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Xavier DATIN.

10.2. Examen des mandats

Aucun mandat n'arrive à expiration.

Par ailleurs, nous vous précisons que le Conseil d'Administration du 27 septembre 2017 a coopté Monsieur Stéphane SCHINAZI en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Gilles RAYMOND, démissionnaire.

Conformément aux dispositions légales, nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette nomination.

10.3. Liste des mandats et fonctions

Vous trouverez ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société pour chacun des mandataires sociaux de la société, au cours de l'exercice écoulé :

<p>NOM, Prénom, Domicile</p>	<p>Sociétés dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance ou des fonctions salariées au sein de la société, des sociétés du groupe ou des sociétés tierces françaises ou étrangères</p>
<p><u>Président du Conseil d'Administration & Directeur Général</u></p> <p>Alain RICROS 295, rue de Rabel Lieu-dit Grand Pelon 40990 GOURBERA</p>	<p><u>Président</u></p> <p>AQUITAINE CREATION INVESTISSEMENT 417 782 257 RCS BORDEAUX</p> <p>A. RICROS CONSULTANTS 528 773 617 RCS BORDEAUX</p> <p><u>Président représentant i2S</u></p> <p>i2S VISION 519 086 847 RCS BORDEAUX</p> <p><u>Administrateur Unique</u></p> <p>GIE AQUITAINE CAPITAL GESTION 483 402 269 RCS BORDEAUX</p>
<p><u>Directeur Général Délégué à compter du 1^{er} septembre 2017</u></p> <p>Xavier DATIN 23 rue Martin Ondicola 64500 SAINT JEAN DE LUZ</p>	
<p><u>Membre du Conseil d'Administration</u></p> <p>Jean-Louis BLOUIN 55, rue Bellus Mareilhac 33200 BORDEAUX</p>	
<p><u>Membre du Conseil d'Administration</u></p> <p>Alain MAINGUY Résidence Penne 81140 PENNE DU TARN</p>	<p><u>Président</u></p> <p>INTERNATIONAL ADVANCED MANAGEMENT CONSULTING SAS (« IAMC Group ») 810 545 954 RCS ALBI</p>
<p><u>Membre du Conseil d'Administration</u></p> <p>Monsieur Hervé BERTHOU 19 avenue de Gradignan 33600 PESSAC</p>	<p><u>Administrateur</u></p> <p>ALLGOOB 499 570 604 RCS BORDEAUX</p>

	<p><u>Gérant</u></p> <p>HB DEVELOPPEMENT 524 372 828 RCS BORDEAUX</p> <p><u>Président (représentant légal de HB DEVELOPPEMENT)</u></p> <p>BDL SYSTEMES 349 386 342 RCS BORDEAUX</p>
<u>Membre du Conseil d'Administration jusqu'au 27 septembre 2017</u>	<p><u>Président :</u></p> <p>NEWS REPUBLIC 503 085 342 RCS BORDEAUX</p>
Monsieur Gilles RAYMOND 23 Channel Landing 94920 TIBURON CA – Etats Unis	
<u>Membre du Conseil d'Administration depuis le 26 juin 2017</u>	<p><u>Président :</u></p> <p>SAINT GOBAIN RECHERCHE 300 960 754 RCS BOBIGNY</p> <p><u>Membre du Conseil de Surveillance :</u></p> <p>SAINT GOBAIN WEBER 572 060 325 RCS MELUN</p> <p><u>Administrateur :</u></p> <p>SAINT GOBAIN RESEARCH CO LTD Shanghai</p>
<u>Membre du Conseil d'Administration depuis le 26 juin 2017</u>	<p><u>Président Directeur Général :</u></p> <p>AMPLITUDE SYSTEMES 441 414 117 RCS BORDEAUX</p> <p>AMPLITUDE LASER GROUP 434 637 005 RCS BORDEAUX</p> <p>AMPLITUDE LASER INC Cambridge - USA</p> <p><u>Directeur Général Délégué :</u></p> <p>AMPLITUDE TECHNOLOGIES 435 314 935 RCS EVRY</p> <p>CONTINUUM ELECTRO-OPTICS Inc San Jose – USA</p>
Eric MOTTA 45 rue de Verdun 33130 BEGLES	

	<p>AMPLITUDE CHINA Ltd Hong-Kong - CHINE</p> <p>AMPLITUDE KOREA Co. Ltd Gyeonggi-do – COREE DU SUD</p> <p><i>Board Member :</i></p> <p>TRACKINSIDE Angleur - Belgique</p>
<p><u>Membre du Conseil d'Administration depuis le 27 septembre 2017 :</u></p> <p>Stéphane SCHINAZI 10 chemin de la Bergerie 33360 LATRESNE</p>	<p><u>Président Directeur Général :</u></p> <p>EDEVICE 431 264 688 RCS BORDEAUX</p> <p><u>Gérant :</u></p> <p>COMPAGNIE DU VERMONT 518 945 001 RCS BORDEAUX</p> <p>VERMONT SERVICES 832 264 758 RCS BORDEAUX</p>

10.4. Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale

En application des dispositions de l'article L 225-102-1 dernier alinéa du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après les conventions intervenues, directement ou par personne interposée - à l'exclusion des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales – entre d'une part le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de notre société et d'autre part, une filiale dont notre société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social :

Néant

10.5. Tableau récapitulatif des délégations de compétences ou de pouvoirs accordées par l'assemblée au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital

Vous trouverez en Annexe 2 le tableau récapitulatif des délégations de compétences ou de pouvoirs en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

10.6. Fixation du montant global des jetons de présence

Nous vous demandons de bien vouloir fixer le montant global des jetons de présence qui pourraient être versés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice en cours afin de les dédommager de leurs déplacements et de leur temps de présence aux réunions dudit Conseil.

11. COMMISSAIRES AUX COMPTES

11.1. Examen des mandats

Nous vous précisons que les mandats des commissaires aux comptes n'arrivent pas à expiration.

11.2. Honoraires

Le montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes a été mis à la disposition des actionnaires au siège social conformément aux dispositions de l'article L. 820-3 du Code de Commerce.

12. CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

12.1. Conventions réglementées

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous tenons à votre disposition le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.

Nous vous précisons que par décision du 10 avril 2017, le Conseil d'Administration de la société a autorisé le dé-conventionnement des opérations jusque-là considérées comme des conventions réglementées au sens des articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.

Par suite, ces diverses opérations sont désormais considérées comme des conventions courantes conclues à des conditions normales.

12.2. Rapport sur les comptes annuels

Ce rapport est également tenu à votre disposition.

13. PRÊTS ENTRE ENTREPRISES VISES A L'ARTICLE L. 511-6, 3 BIS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

Néant.

*

Nous vous remercions de la confiance que vous voudrez bien nous témoigner et vous prions d'agrérer, Chers Actionnaires, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Le Conseil d'Administration

Annexe 1Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 365 133	1 365 133	1 365 133	1 334 990	1 334 990
Nombre d'actions ordinaires	1 836 724	1 836 724	1 836 724	1 796 167	1 796 167
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (H.T.)	13 732 154	14 025 933	13 804 406	14 426 790	13 310 399
Résultat av. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	23 346	(292 253)	274 580	62 360	(659 805)
Impôt sur les bénéfices	(97 534)	(205 656)	(115 045)	(74 813)	(326 638)
Participation des salariés					
Résultat ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	(688 771)	218 023	211 870	286 077	(623 384)
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat avant impôts, participation, avant dotation aux amortissements et provisions	0,01	(0,16)	0,15	0,03	(0,37)
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	(0,37)	0,12	0,12	0,16	(0,35)
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif moyen des salariés	63,6	65,7	62,1	62,9	66,4
Montant de la masse salariale	2 683 402	2 830 744	2 728 048	2 776 822	2 953 125
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc, œuvres sociales)	1 287 846	1 375 496	1 291 597	1 300 630	1 394 461

Annexe 2

TABLEAU SUR LES DELEGATIONS DE COMPETENCE OU DE POUVOIRS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL
DONNEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 décembre 2017

Délégations données par l'Assemblée Générale Extraordinaire				Délégations utilisées par le conseil d'administration		
DATE AGE	TYPE DE DELEGATION	MONTANT	DUREE	DATE	MONTANT	SOLDE
16/06/2015	Attribution gratuite d'actions aux membres du personnel salariés et/ou certains mandataires sociaux (délégation de pouvoirs)	5 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration	38 mois			5 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration



SA I2S

28-30 rue Jean Perrin
33608 --PESSAC CEDEX

**COMPTES ANNUELS DETAILLÉS
AU 31 DECEMBRE 2017**

Bilan et compte de résultat

BILAN

Désignation: SA I2S

au 31/12/2017

BILAN ACTIF

	Brut	Amort.Prov	31/12/2017	31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	469 376	191 542	277 834	176 097
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droit similaire	342 207	191 542	150 665	176 097
Fonds commercial				
Immobilisation frais de R&D en cours	127 169	0	127 169	0
Avances et acomptes/Immo. Incorp.				
Immobilisations corporelles	1 554 836	1 134 294	420 541	493 744
Terrains	1 697		1 697	0
Constructions	21 879	53	21 826	0
Installations techniques, Mat. Outil.	772 538	604 563	167 974	237 583
Autres immobilisations corporelles	758 722	529 678	229 044	256 161
Immobilisations en cours				0
Avances et acomptes				
Immobilisations financières	415 849	0	415 849	414 849
Participations évaluées	169 681	0	169 681	169 681
Autres participations				
Créances rattachées à des particip.	0	0	0	0
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	246 168	0	246 168	245 168
TOTAL (I)	2 440 061	1 325 836	1 114 225	1 084 690
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	2 333 074	152 494	2 180 580	2 162 605
Matières premières approvisionnements	789 310	67 786	721 524	733 634
En cours de productions de biens	26 033	0	26 033	19 404
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	1 517 731	84 708	1 433 023	1 409 567
Marchandises				
Créances	3 276 682	0	3 276 682	2 254 310
Clients comptes rattachés	1 730 222	0	1 730 222	1 315 961
Avances & ac. versés/commandes	21 426	0	21 426	15 870
Autres créances	1 525 034	0	1 525 034	922 479
Capital souscrit et appelé, non versé				
Liquidités	3 990 291	0	3 990 291	3 704 945
Valeurs mobilières de placement	2 339 269	0	2 339 269	3 086 054
Disponibilités	1 651 023	0	1 651 023	618 892
Comptes de régularisations	185 136	0	185 136	69 714
Charges constatées d'avance	185 136	0	185 136	69 714
TOTAL (II)	9 785 183	152 494	9 632 689	8 191 575
Charges à répartir/plus. Exercices				
Primes de remb. obligations				
Écart de conversion actif	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I à V)	12 225 244	1 478 330	10 746 914	9 276 264

BILAN

Désignation: SA I2S

au 31/12/2017

BILAN PASSIF**31/12/2017 31/12/2016****CAPITAUX PROPRES**

Capital social ou individuel	1 334 990	1 334 990
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	4 174 746	4 174 746
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	136 513	136 513
Réserve facultative	886 781	1 422 927
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	0	(822 223)
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	(623 384)	286 077
Subventions d'investissement	377 729	0
Provisions réglementées	0	0

TOTAL (I)**6 287 375****6 533 030****AUTRES FONDS PROPRES**

Produit des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	

TOTAL (II)**0****0****PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Provisions pour risques	80 042	91 963
Provisions pour charges	198 445	157 494

TOTAL (III)**278 487****249 457****DETTES**

Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 382 312	313 010
Emprunts et dettes financières divers	110 047	161 171
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	137 534	17 542
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 706 647	1 193 034
Dettes fiscales et sociales	810 150	749 879
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	0	0

COMPTES DE RÉGULARISATION

Produits constatés d'avance	34 000	59 141
-----------------------------	--------	--------

TOTAL (IV)**4 180 691****2 493 777**

Ecarts de conversion passif (V) 361

0

TOTAL GENERAL (I à V) **10 746 914** **9 276 264**

Compte de Résultat

Désignation: SA I2S

au 31/12/2017

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/17	31/12/16	
	France	Exportation	Total
Ventes de marchandises	5 803 127	624 264	6 427 392
Production vendue de biens	1 684 083	4 438 424	6 122 507
Prod. vendue de services	493 817	266 683	760 500
Chiffre d'affaires net	7 981 027	5 329 371	13 310 399
Production stockée		45 322	(651 558)
Production immobilisée		127 169	30 570
Subventions d'exploitation		352 181	0
Reprises/amortis & provisions, transferts de charges		129 516	517 956
Autres produits		3 626	8 536
	Total produits d'exploitation (2)	13 968 213	14 332 295
Achats marchandises		5 093 533	4 782 111
Variation stock marchandises			
Achats matières premières & autres approvisionnements		1 957 629	2 259 365
Variation stocks matières & approvisionnements		(27 221)	128 949
Autres achats et charges externes (3)		3 008 559	2 393 016
Impôts, taxes et versements assimilés		160 195	161 202
Salaires & traitements		2 953 125	2 776 822
Charges sociales		1 394 461	1 300 630
Dotations aux amortissements sur immobilisations		215 396	223 218
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant		54 567	38 236
Dotations aux provisions pour risques et charges		3 900	16 853
Autres charges		40 317	80 117
	Total charges d'exploitation (4)	14 854 462	14 160 518
RESULTAT D'EXPLOITATION		(886 248)	171 776
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
Produits financiers des participations (5)		0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances		8 125	15 800
Autres intérêts et produits assimilés		8 374	2 499
Reprises sur provisions & transferts de charges		0	0
Défauts positifs de change		9 533	15 360
	Total des produits financiers	26 033	33 659
Dotations financières aux amortissements & provisions		0	0
Intérêts et charges assimilés (6)		27 307	26 169
Défauts négatifs de change		22 942	16 773
Charges nettes sur cessions de v.m.p.			
	Total des charges financières	50 249	42 942
RESULTAT FINANCIER		(24 216)	(9 283)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(910 465)	162 493

Compte de Résultat

au 31/12/2017

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/17	31/12/16	
	France	Exportation	Total
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 820	69 650	
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0	
Total des produits exceptionnels	5 820	69 650	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	634	0	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 116	5 662	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	42 627	15 217	
Total des charges exceptionnelles	45 378	20 879	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(39 558)	48 771	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0	
Impôt sur les bénéfices	(326 638)	(74 813)	
BENEFICE OU PERTE (T. produit - T. charges)	(623 384)	286 077	
(1) Produits nets partiels sur opérations à long terme (1)			
(2) Produits de locations immobilières			
(2) Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs détaillés en (8)			
(3) Crédit bail mobilier	116 825	116 292	
(3) Crédit bail immobilier	0	0	
(4) Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs détaillés en (8)			
(5) Produits concernant les entreprises liées			
(6) Intérêts concernant les entreprises liées			
(6bis) Dons faits aux organismes d'intérêt général			

Annexe

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ◆ continuité de l'exploitation ;
- ◆ permanence des méthodes comptables ;
- ◆ indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels conformément au règlement de l'ANC n° 2014-03 du 05 juin 2014.

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat. I2S revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Ces estimations concernent principalement les dépréciations de stock, provisions pour risques et charges et les hypothèses retenues pour la valorisation des titres de participation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Bilan

1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Jusqu'au 31/12/2016, la société comptabilisait en charges sur l'exercice les frais de recherche et développement, car elle avait pris le choix de cette option de comptabilisation.

A compter du 1^{er} janvier 2017, la société prend l'option d'inscrire à l'actif les frais de développement, ce qui constitue un changement de méthode comptable. Pour l'exercice 2017, un projet a été ainsi comptabilisé en immobilisation en cours pour une valeur brute de 127 K€. Par ailleurs, un brevet a été comptabilisé pour une valeur de 5 K€.

Les malis de fusion sont comptabilisés à leur coût initial à la date de la fusion ou de la TUP. En application du règlement ANC n° 2015- 06 du 23 novembre 2015, homologué par arrêté du 4 décembre 2015, applicable à compter du 01 janvier 2016.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition ou à la production de l'actif.

Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels	2 ans
- Constructions	15 ans
- Matériel et outillage RD et Pro	1 à 10 ans
- Mobilier de bureau	10 ans
- Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
- Agencements et installations	5 à 10 ans

Au mois de décembre 2017, i2S a procédé au rachat pour 1 € de son siège social dont le financement par crédit-bail immobilier arrivait à échéance. En raison du niveau très élevé des frais d'acquisition liés à cette opération en regard du prix d'achat, i2S a décidé d'incorporer ces frais dans le coût d'entrée du bâtiment dans le patrimoine d'i2S pour 22 K€.

Ce bâtiment étant âgé de 15 ans et sa durée de vie étant estimée à 30 ans, sa durée d'amortissement restante a été fixée à 15 ans.

1.2 Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat (y compris frais d'acquisition). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Titres de participation: une analyse est réalisée sur la base des derniers comptes disponibles des filiales et participations d'I2S. Le cas échéant, des retraitements sont opérés afin de mettre ces comptes en conformité avec les principes comptables retenus par i2S.

Dans le cas où les résultats financiers et les perspectives économiques sont défavorables:

- Une provision pour dépréciation des créances rattachées à des participations est constituée à hauteur du risque estimé sur la participation,
- Le cas échéant, une provision complémentaire pour dépréciation des titres est comptabilisée lorsque la dépréciation des avances s'avère insuffisante pour couvrir ce risque.

Annexe

Désignation: SA I2S

Au 31/12/2017

1.3 Stocks

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les stocks sont évalués selon la méthode FIFO (premier entré-premier sorti). Le coût des produits finis comprend le coût matières ainsi que, le cas échéant, le coût d'amortissement du matériel de production directement affecté à cette production, basé sur la capacité normale des installations de production.

Une dépréciation des stocks est déterminée chaque année par article en fonction du risque de faible rotation déterminé par une analyse au cas par cas.

1.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées en valeur brute.

Les créances présentant des risques de non recouvrement font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Evaluation des dettes et créances en devises:

Par un contrat « Coopaterme », la société i2S a bénéficié d'une couverture de change en DOLLAR US pour la période du 04 décembre 2017 au 28 février 2018. Les créances et dettes courantes en DOLLAR US dont l'échéance est antérieure au 31 décembre 2017 ont été comptabilisées aux cours prévus par ce contrat. Les commandes clients et fournisseurs d'un montant unitaire supérieur à 80 000 DOLLARS US font l'objet d'une couverture de change spécifique à chaque commande dans le cadre de contrats « Performance change sérénité » et sont évaluées aux cours prévus par ces couvertures de change. Les autres créances et dettes sont évaluées au cours de clôture.

Les soldes en devises autres que le dollar US sont évaluées au cours de clôture. Un écart de conversion est constaté et provisionné dans le cas de perte latente de change.

1.5 Actions propres

Informations relatives à la souscription par i2S de ses propres actions, selon l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2015 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'acquisition d'un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social. Aucune action n'a été achetée ni vendue au cours de l'exercice 2017

Actions propres	Nombre	Valeur d'acquisition
Situation au 31/12/2016	74 449	207 683,86 €
Acquisitions de l'exercice 2017	0	0,00 €
Destructions de l'exercice 2017	0	0,00 €
Situation au 31/12/2017	74 449	207 683,86 €

1.6 Provisions pour risques et charges

♦ Indemnités de départ à la retraite :

Elles sont comptabilisées en provision pour charges.

Les hypothèses prises en compte sont :

- Droits acquis
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux d'actualisation : 1,3%
- Taux de progression des salaires : 1,9%
- Taux de turn-over pour l'ensemble du personnel : 8,3%
- Taux de charges sociales : 49%
- Table de mortalité : TF/TH 2000 - 2002

Le montant de l'engagement retraite s'élève au 31 décembre 2017 à 198 445 Euros.

♦ Provisions pour retours sous garantie

Afin de prendre en compte les coûts futurs liés aux clauses de garantie du matériel vendu, la société constitue une provision. Cette provision correspond à la valeur des coûts de réparation d'une année rapportée aux chiffres d'affaires de l'année précédente, sauf cas exceptionnel. Montant de la provision au 31/12/2017 : 38 897 €.

Annexe

Désignation: SA I2S

Au 31/12/2017

♦ Provisions pour litiges

Des provisions pour litiges sont constituées au cas par cas, en fonction des demandes de la partie adverse et de l'analyse du risque faite par la société. Montant de la provision au 30/06/2017: 37 244 €.

♦ Provisions pour pertes de change

Des provisions pour pertes de change sont constituées à hauteur des écarts de conversion actifs. Aucune provision n'est constituée à ce titre au 31/12/2017.

2. Compte de Résultat♦ Reconnaissance du chiffre d'affaires :

- Marchandises : le chiffre d'affaires est constaté à la prise en charge du produit par le client.
- Contrats complexes: Compte tenu des caractéristiques contractuelles et de leur durée de réalisation sur au moins 6 mois, ces transactions sont analysées comme des prestations de service échelonnées sur plusieurs exercices. La marge prévisionnelle est estimée dès la conclusion du contrat et, le cas échéant, une provision pour perte est comptabilisée dès que celle-ci devient probable. Le chiffre d'affaires afférent à l'étape contractuelle n'est comptabilisé que lorsque l'opération partielle exécutée est acceptée par le cocontractant. Les charges sont rattachées en fonction du chiffre d'affaires réalisé, à hauteur de la marge estimée sur le contrat à terminaison.
- Prestations de services : s'il ne s'agit pas de contrats complexes, le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'issue de la réalisation de la prestation.

♦ Crédit d'impôt compétitivité-emploi

Le montant du CICE pour l'exercice 2017 s'élève à 111 493 Euros. Il a contribué au financement de l'innovation et à la réduction du coût de la main d'œuvre. La politique comptable retenue par l'entreprise a été de comptabiliser ce crédit d'impôt en diminution des charges sociales (ANC, note d'information du 28/02/2013). Au titre de l'exercice, le CICE non imputé sur l'impôt sur les sociétés constitue une créance envers l'Etat.

♦ Frais de recherche et de développement, crédit impôt recherche et crédit d'impôt-innovation

Les dépenses engagées pour ces frais se sont élevées à :

	<u>2017 (12 mois)</u>	<u>2016 (12 mois)</u>
Achats RD	499 K€	51 K€
Dépenses Personnel	1 058 K€	747 K€
TOTAL	1 557 K€	798 K€
Crédit Impôt Recherche	327 K€	28 K€
Crédit Impôt Innovation		47 K€

Crédit Impôt recherche

Le crédit impôt recherche pour l'exercice 2017 s'élève à 326,6 K€

Crédit Impôt innovation

Il n'y a pas de crédit impôt innovation au titre de l'exercice 2017

3. Autres éléments significatifs

Néant

Annexe

Désignation: SA I2S

Au 31/12/2017

Notes sur le bilan actif**1 - Actif immobilisé : mouvements de l'exercice**

Actif immobilisé : mouvements de l'exercice				
	A L'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	317 695	24 512	0	342 207
Immobilisations incorporelles en cours	0	127 169	0	127 169
Immobilisations corporelles	1 477 404	96 043	18 612	1 554 836
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Immobilisations financières	169 681	0	0	169 681
Autres immobilisations financières	245 168	26 000	25 000	246 168
Total	2 209 949	273 724	43 612	2 440 061
Amortissements et provisions				
Immobilisations incorporelles	141 599	49 943	0,00	191 542
Immobilisations corporelles	983 660	165 454	14 820	1 134 294
Immobilisations financières	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
Total	1 125 259	215 397	14 820	1 325 836

Tableau de suivi des malis de fusion

	A L'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
Valeurs brutes				
Autres immobilisations incorporelles	216 843			216 843
Total	216 843	0	0	216 843
Amortissements				
Autres immobilisations incorporelles	43 369	43 369		86 737
Total	43 369	43 369	0	86 737

2 - Titres et créances rattachés à des participations / autres immobilisations financières

Au 31/12/2017	Montant brut	Provisions	Total net au bilan	Amortissements dérogatoires	Montant net global
Titres ASSY	162 549	0	162 549		162 549
Titres i2S Vision	7 060	0	7 060		7 060
Titres i2S Roumanie	72	0	72		72
Total titres de participation	169 681	0	169 681	0	169 681
Dépôts	38 484	0	38 484		38 484
Actions propres	207 684	0	207 684		207 684
Total autres immobilisations financières	246 168	0	246 168	0	246 168
Total	415 849	0	415 849	0	415 849

Annexe

Désignation: SA I2S

Au 31/12/2017

3 - Créances

L'échéancier des créances est le suivant

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif circulant et charges d'avance			
Clients douteux ou litigieux	0	0	
Autres créances clients	1 730 222	1 730 222	
Personnel et comptes rattachés	4 950	4 950	
Sécurité sociale et autres organismes	0	0	
Etat et autres collectivités publiques	825 851	699 970	125 881
Groupe et associés	0	0	
Débiteurs divers	693 127	693 127	
Charges constatées d'avance	185 136	185 136	
TOTAL	3 439 286	3 313 405	125 881

Contrat de factoring et assurance Coface

La société a recours à des prestations d'affacturage. Les créances cédées au factor sont exclusivement des créances couvertes à hauteur de 90% par une assurance COFACE. Contractuellement, il est prévu qu'en cas de défaillance du client initial, le factor soit subrogé aux droits d'i2S vis-à-vis de l'assureur.

i2S ne supporte donc un risque qu'à hauteur de 10% des créances et considère donc qu'un caractère raisonnable du transfert de risques existe, lui permettant de considérer en comptabilité la trésorerie issue des tirages sur sa réserve factor comme définitivement acquise.

Le droit de tirage d'i2S est égal aux montants des créances cédées par la Société i2S sous déduction d'un fond de garantie égal à 5% du montant nominal des créances.

La réserve factor disponible est égale au droit de tirage minoré des tirages déjà réalisés.

Les tirages effectués par la Société génèrent un reclassement à hauteur des montants utilisés, du poste « Autres créances-Créances cédées au factor » au poste de trésorerie.

(en €)	31-déc-17	31-déc-16
Autres créances (val. brute)	2 060 471	922 479
dont "Créances sur Factor"	599 323	579 622
dont FDG	62 110	68 400
dont Réserve factor disponible	537 213	511 222
Trésorerie disponible	1 651 023	618 892
dont tirage Factor	620 623	857 286

(en €)	31/12/2017	31/12/2016
Commissions d'affacturage	25 554	24 508
Intérêts	5 734	10 959
Total	31 287	35 467

Annexe

Désignation: SA I2S

Au 31/12/2017

4 - Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

en €	31/12/17
Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Immobilisations financières	0
Clients & comptes rattachés	13 615
Autres créances	724 344
Disponibilités	0

5 - Charges constatées d'avance

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

Annexe

Désignation: SA I2S

Au 31/12/2017

Notes sur le bilan passif**1 - Capital social - Actions**

en €	Nombre	Valeur nominale	Montant total
Titres début d'exercice	1 796 167	0,743244	1 334 989,54
Mouvements de l'exercice	0	0,000000	0,00
Titres au 31/12/2017	1 796 167	0,743244	1 334 989,54

2 - Variation des capitaux propres

	SOLDE	Affectation résultat 2016	Résultat exercice 2017	Obtention subvention		Subvention inscrite/cpté résultat	Transfert en réserves	SOLDE
	31/12/2016			+	-			31/12/2017
101310 CAPITAL	1 334 990							1 334 990
104100 PRIME D'EMISSION	4 174 746							4 174 746
104200 PRIME DE FUSION								0
104500 BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS	0							0
106110 RESERVE LEGALE	136 513							136 513
106300 RESERVES FACULTATIVES	1 422 927							886 781
119000 REP A NOUVEAU DEB	(822 223)	286 077						(536 146)
# 120 ou # 129 RESULTAT EXERCICE 2016	286 077		(286 077)					536 146
RESULTAT AU 31/12/2017			(623 384)					(623 384)
138000 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0				719 890			719 890
139000 SUBV INSCRITES/CPTÉ RESULTAT	0					(342 161)		(342 161)
145000 AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	0							0
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	6 533 030	286 077	(286 077)	(623 384)	0	719 890	0	0 (342 161) (536 146) 536 146 6 287 375

Au cours de l'exercice les opérations intervenues sur les capitaux propres sont les suivantes :

Affectation du résultat :

L'Assemblée Générale du 27 juin 2016, statuant en la forme ordinaire, a décidé l'affectation du résultat bénéficiaire 2016 de 286.077 € au compte « report à nouveau débiteur »

Cette même Assemblée Générale constatant que le « Report à nouveau » après affectation du résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevait à la somme de (536.146 €) décidait d'imputer en totalité ledit compte « Report à nouveau » sur le compte « Réserves facultatives »

Une subvention de 629.405 € a été obtenue du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine. La société a choisi le régime de l'étalement pour constater dans le compte de résultat le produit généré par cette subvention.

La société bénéficie également d'une subvention accordée par le Feder qui n'a été prise en compte que pour le montant acquis au cours de l'exercice.

Pour l'exercice 2017, le produit total de ces subventions s'élève à 342 161 €.

3 – Provisions

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges	249 457	44 851	15 821	278 487
Provisions pour dépréciations	108 379	56 027	10 452	153 954
Total	357 836	100 878	26 274	432 441

Il n'existe pas de provision pour perte à terminaison sur contrats complexes.

Annexe

Désignation: SA I2S

Au 31/12/2017

4 - État des dettes

L'endettement financier est composé comme suit :

Etat des dettes				
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 382 312	181 580	800 732	400 000
Dettes financières diverses	110 047	70 138	35 754	4 155
Fournisseurs	1 706 647	1 706 647		
Dettes fiscales et sociales	810 150	810 150		
Dettes sur immobilisations				
Associés				
Autres dettes	137 534	137 534		
Produits constatés d'avance	34 000	34 000		
Ecart de conversion passif	361	361		
TOTAL	4 181 052	2 940 411	836 487	404 155

Endettement moyen et long terme auprès des établissements de crédit

L'ensemble des emprunts est souscrit à taux fixe.

	31/12/17	31/12/16
PRÊT LCL 300 K€	275 251	0
PRET BFCC 250 KE KIRTAS	0	22 592
Emprunt OSEO KIRTAS 500 KE	0	25 000
Emprunt BFCC_BPI INNOVATION TAUX ZERO	500 000	
Emprunt SG_BPI INNOVATION FEI	500 000	0
Sous-total emprunts auprès etabts crédit	1 275 251	47 592
Avance prospection COFACE USA	105 754	161 033
Intérêts courus sur emprunts	4 292	138
Total autres emprunts et dettes financières	110 047	161 171
TOTAL ENDETTEMENT FINANCIER LMT	1 385 298	208 763
Découverts bancaires	107 061	265 418
TOTAL GENERAL ENDETTEMENT FINANCIER	1 492 359	474 181

5 - Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts et dettes établissements de crédit	4 292
Emprunt et dettes financières divers	2 710
	605
Fournisseurs	439
	471
Dettes fiscales et sociales	538
Autres dettes	0

6 - Produits constatés d'avance:

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise.

Notes sur le compte de résultat

1- Ventilation du chiffre d'affaires :

Ce détail figure dans le compte de résultat.

2 – Résultat financier

Sans objet

3 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Sans objet

4 - Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires	
Résultat de l'exercice	(623 384)
Impôt sur les bénéfices	(326 638)
Résultat avant impôts	(950 022)
Variation provisions réglementées	0
Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires	(950 022)

5 - Produits et charges exceptionnels

Détail des produits et charges exceptionnels	
Produits exceptionnels	5 820
Produits de cession des immobilisations corporelles	5 820
Charges exceptionnelles	45 378
Pénalités et amendes	634
Valeur comptable immo corporelles cédées	2 116
Amortissements dérogatoires	1 676
Dotation engagements de retraite	40 951
Résultat exceptionnel	-39 558

Annexe

Désignation: SA I2S

Au 31/12/2017

Autres informations**1 - Effectif moyen**

	Salarié	Mis à disposition
Cadres	37,6	0,0
Agents de maîtrise & techniciens	19,3	0,0
Employés	8,7	0,0
Apprentis	0,8	0,0
Total	66,4	0,0

2 - Rémunérations des organes de direction

Rémunération brute totale (€) (hors charges)	Partie fixe	Avantage en nature	Jetons de présence	Régime complémentaire de retraite
335.739	284.333	13.298	29 700	8.408

Pour des raisons de confidentialité, la société ne souhaite pas détailler le montant des rémunérations des organes de direction.

3 – Honoraires des commissaires aux comptes

Ils s'élèvent à 39 000 euros HT, provision au 31/12/2017.

Annexe

Désignation: SA I2S

Au 31/12/2017

Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations	169 681	0	
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Total Immobilisations	169 681		
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances clients et comptes rattachés	50 838	0	
Autres créances			
Capital souscrit appelé, non versé			
Total Créances	50 838		
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts convertibles			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 649		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total Dettes	13 649		

Annexe

Désignation: SA I2S

Au 31/12/2017

Crédit bail

Le crédit-bail immobilier a pris fin en décembre 2017. L'immeuble afférent a été racheté pour sa valeur résiduelle de 1 Euro.

	Terrains	Constructions	Installations Matériel Outilage	Autres	Total
Valeur d'origine	114 000	1 466 000			1 580 000
Amortissements					
- Cumuls exercices antérieurs		1 436 197			1 436 197
- Dotations de l'exercice		142 938			142 938
Total		1 579 135			1 579 135
Redevances payées					
- Cumuls exercices antérieurs		1 677 183			1 677 183
- Exercice		116 825			116 825
Total		1 794 007			1 794 007
Redevances restant à payer					
- A 1 an au plus		0			0
- A plus de 1 an et 5 ans au plus		0			0
- A plus de 5 ans		0			0
Total		0			0
Valeur résiduelle					
- A 1 an au plus		0			0
- A plus de 1 an et 5 ans au plus					0
- A plus de 5 ans					0
Total		0			0
Montant pris en charges dans l'exercice		116 825			116 825

Annexe

Désignation: SA I2S

Au 31/12/2017

Évènements postérieurs à la clôture

Néant

Engagements donnés

Engagements donnés	
Effets escomptés non échus	Néant
Avals et cautions	0

Engagements reçus

Néant

Couvertures de change

Type de contrat	Type de couverture	Période		Cours	Total disponible	Total utilisé	Total non utilisé
Coopaterme	Achat	04/12/2017	28/02/2018	1,18650 \$ = 1 €	290 000 \$	100 000 \$	190 000 \$
Coopaterme	Vente	04/12/2017	28/02/2018	1,18350 \$ = 1 €	210 000 \$	0 \$	210 000 \$
Total					500 000 \$	100 000 \$	400 000 \$

Cours de clôture du dollar au 31 décembre 2017 = 1,19786 \$ => 1 €

Annexe

Désignation: SA I2S

Au 31/12/2017

Détails des produits et des charges

		<u>31/12/17</u>	<u>31/12/16</u>
1 - Produits à recevoir :			
418000	Clients-FAE	2 067	1 344
409800	Fournisseurs avoirs à recevoir	1 106	0
441700	Subventions d'exploitation à recevoir	222 837	124 047
444000	Percepteur impôt sur les sociétés	111 493	92 182
444100	Créance d'impôt recherche	354 227	27 589
444200	Créance d'impôt innovation	34 681	34 681
448700	Etat produit à recevoir	0	0
467100	Débiteurs divers	0	0
468700	Divers produits a recevoir	11 547	0
PRODUITS A RECEVOIR		737 959	279 843
2 - Charges à payer :			
168800	Intérêts courus sur emprunts	4 292	138
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit		4 292	138
518600	Intérêts courus à payer	2 710	177
Emprunts et dettes financières diverses		2 710	177
408000	Fournisseurs factures non parvenues	607 547	292 264
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		607 547	292 264
428200	Dettes provisions congés payés	224 273	199 084
428600	Personnel autres charges a payer	46 386	25 190
438200	Charges sociales/conges payes	105 687	98 232
438600	Charges sociales a payer	27 801	14 631
448600	Etat charges a payer	67 391	65 049
Dettes fiscales et sociales		471 538	402 185
CHARGES A PAYER		1 086 087	694 764
3 - Produits constatés d'avance :			
487000	Produits constatés d'avance	34 000	59 141
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		34 000	59 141
4 - Charges constatées d'avance :			
486000	Charges constatées d'avance	185 136	69 714
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		185 136	69 714

Annexe

Désignation: SA I2S

Au 31/12/2017

Tableau des filiales et participations

	Assy	i2S Vision
Date de clôture	30/06/17	
Durée exercice	12 mois	sans activité
% capital détenu par i2S	33%	100%
Capital social	CHF 150 000	5 000
Réserves	CHF 30 000	
Report à nouveau	CHF 526 380	
Chiffre d'affaires	CHF 2 371 969	
Résultat courant après impôts	CHF 119	
Actif immobilisé	CHF 214 004	
Endettement financier	CHF 79 300	
Trésorerie	CHF 362 602	
Données au bilan d'i2S au 30/06/2017		
Valeur d'inventaire des titres nette	162 549	7 060
Créances rattachées à des participations (brut)	0	
Montant restant du sur les actions	0	0
Dividendes reçus		
Créances commerciales dues à i2S (brut)	50 838	
Dettes commerciales dues par i2S	13 649	

(Données en euros sauf si devise précisée)

Annexe

Désignation: SA I2S

Au 31/12/2017

Tableau d'analyse des flux de trésorerie

	31-déc-17	31-déc-16
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
Résultat net	-623 384	286 077
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Amortissements et provisions nets	290 218	216 385
Plus/moins-value de cession	2 116	5 662
Autres		
Capacité d'autofinancement courante	-331 051	508 125
Reprise exceptionnelle provision sur stocks	-365 289	
Capacité d'autofinancement comptable	-331 051	142 836
Variation actifs d'exploitation	-1 199 883	1 521 595
Stocks et en-cours	-72 542	780 507
Avances & acptes / cdes fournisseurs	-5 556	25 840
Clients après en cours cédé au factor	-403 809	165 014
Autres créances (dont réserve factor)	-602 554	445 726
Chges constatées d'av	-115 422	104 508
Variation dettes d'exploitation	673 591	-1 107 926
Avances & acptes / cdes clients	119 752	-423 179
Dettes frs & cptes ratt.	513 613	-571 388
Dettes fisc. & soc.	60 271	-10 555
Autres dettes	5 095	-134 667
Prod. constatées d'av.	-25 141	31 863
Variation dettes et créances hors exploitation	0	0
Actifs divers hors exploitation	0	0
Dettes diverses hors exploitation	0	0
Variation du besoin en fond de roulement	-526 292	413 669
Flux net de trésorerie liés à l'activité	-857 343	556 504
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS		
Acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles	-247 724	-72 637
Cession ou diminution d'immobilisations	0	0
Variation des immobilisations financières	-1 000	-115 091
Variation écarts de conversion actif/passif	361	0
Flux net de trésorerie liés aux opérations de fusion (1)		
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-248 363	-187 728
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Opérations sur le capital (destruction actions)	0	-82 551
Subventions d'investissements	377 729	0
Capitaux propres Amanager	0	0
Remboursement d'emprunt	-127 620	-259 281
Souscription d'emprunt	1 300 000	0
Comptes courants et associés: dividendes non mis en paiement	0	0
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	1 550 109	-341 832
VARIATION DE TRESORERIE	444 404	26 945
Trésorerie à l'ouverture	3 436 700	3 409 756
Trésorerie à la clôture	3 881 104	3 436 700
VARIATION DE TRESORERIE	444 404	



i 2 S

Société Anonyme au capital de 1 334 990 €
Siège social : 28-30, rue Jean Perrin
33608 PESSAC Cedex
R.C.S : BORDEAUX 315 387 688

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

AJC ARSENAL AUDIT

48 bis rue Jean de la Fontaine – 33 200 BORDEAUX – TÉLÉPHONE : +33 (5) 47 29 74 65
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIEE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE BORDEAUX
CAPITAL DE 7622 euros – SIRET 410 417 729 00036 – APE 6920Z

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires de la société i2S,

1- OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société i2S relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1.1 de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable, relatif à la comptabilisation des frais de recherche et de développement à l'actif, à compter du 01/01/2017.

3- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Comme mentionné ci-avant, la note 1.1 de l'annexe expose le changement de méthode comptable relatif à l'inscription à l'actif des frais de développement. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptes suivis par votre société, nous avons vérifié la correcte application du changement de méthode comptable et de la présentation qui en est faite.
- Les titres de participation sont évalués selon les modalités décrites les « Règles et méthodes comptables », note 1.2. Nos travaux ont consisté à s'assurer de la correcte application de la méthode et à vérifier que l'annexe donne une information appropriée.
- Les provisions pour dépréciation des stocks figurant au bilan ont été évaluées conformément aux modalités décrites dans les « Règles et méthodes comptables » note 1.3. Dans le cadre de notre appréciation des estimations réalisées par votre société, nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche et vérifié que la note donne une information appropriée.
- La provision pour indemnités de départ à la retraite est évaluée selon les modalités décrites dans les « Règles et méthodes comptables », note 1.6. Nous avons contrôlé la cohérence des hypothèses retenues pour l'évaluation de ce passif, revu les calculs effectués et nous avons vérifié que la note donne une information appropriée.

4- VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de l'existence, dans la section 10 du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5- RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux, le 19 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes

AJC ARSENAL AUDIT

Magali PAVLOVSKY

